

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT	COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'INVESTISSEMENT
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE	
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DE L'ÉCONOMIE ET DU NUMÉRIQUE	

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*



**Projets Agricoles et Agroalimentaires d'Avenir (P3A):  
16 premiers projets innovants sélectionnés au titre de l'appel à projets  
« modernisation des serres et des équipements dans les secteurs maraîcher et  
horticole »**

Piloté par le Commissariat Général à l'Investissement (CGI), le Programme d'Investissements d'Avenir vise à accroître la compétitivité des entreprises françaises en soutenant l'investissement et l'innovation pour faire face aux mutations économiques et à la concurrence internationale.

Au sein de l'action « Projets Agricoles et Agroalimentaires d'Avenir », opéré par FranceAgriMer, l'appel à projets « **Modernisation des serres et des équipements dans les secteurs maraîcher et horticole** » s'inscrit dans les priorités définies par les professionnels des filières des fruits et légumes et de l'horticulture dans le cadre de leurs plans stratégiques à l'horizon 2025. Il vise à soutenir des projets d'investissement contribuant à l'amélioration de la compétitivité de la production et à une plus grande maîtrise de la consommation en énergie et en eau dans les exploitations agricoles, à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires et à la réduction de la pénibilité au travail.

Cet appel à projets, ouvert jusqu'au 26 février 2016, est doté de **14 millions d'euros**.

À l'issue phase initiale de dépôt de candidature au 15 mars dernier, un premier lot de projets a été examiné. Seize projets innovants ont été sélectionnés parmi ceux-ci, dont quatorze dans le secteur maraîcher et deux dans le secteur horticole, pour un montant d'aide global de près de 3,2 millions d'euros visant à soutenir un ensemble d'investissements de l'ordre de 16 millions d'euros.

Sur l'ensemble des dossiers choisis, cinq d'entre eux sont des projets groupés, associant plusieurs agriculteurs autour d'une démarche d'investissement commune.

A titre d'exemple, le comité de pilotage a retenu le projet d'environ 1,6 million d'euros commun à deux exploitations de production de tomates grappes en Provence Alpes Côte d'azur, consistant à

construire ensemble une serre en verre semi-fermée de 10.000 m<sup>2</sup>, équipée de matériels innovants (robot de traitement phytosanitaire, système de refroidissement...). Cette nouvelle serre, dont la construction bénéficiera ainsi d'une aide de près de 320 000 euros, permettra une meilleure maîtrise des conditions climatiques pour optimiser le calendrier de production, afin d'augmenter le rendement et réduire les traitements phytosanitaires.

L'augmentation de la surface de production permettra aussi d'atteindre la taille optimale pour l'utilisation d'une chaudière cogénération au gaz, outil très économe en énergie. D'où une baisse des coûts de production et une meilleure compétitivité des deux exploitations, qui prévoient d'augmenter leur production de 60 % et de créer quatre emplois à temps plein supplémentaires.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir  
et télécharger les appels à projet et les dossiers de candidature  
<http://www.franceagrimer.fr/Aides/Investissements-d-Avenir-P3A>  
<http://investissement-avenir.gouvernement.fr/>

Compte Twitter : [@CGI\\_PIAvenir](https://twitter.com/CGI_PIAvenir)

Contacts presse:

Cabinet de Stéphane LE FOLL : 01 49 55 59 74

Cabinet de Ségolène ROYAL : 01 40 81 78 31

Cabinet d'Emmanuel MACRON : 01 53 18 45 13

Cabinet de Louis SCHWEITZER : 01 42 75 64 43

FranceAgriMer : 01 73 30 22 54 / 34 05 - [presse@franceagrimer.fr](mailto:presse@franceagrimer.fr)